

Accord professionnel

**TPOLOGIE DES EMPLOIS REPÈRES DANS LES ATELIERS
ET CHANTIERS D'INSERTION
(21 janvier 2009)**

ACCORD DU 21 JANVIER 2009
RELATIF À LA TYPOLOGIE DES EMPLOIS

NOR : ASET0950540M

Depuis le début de l'année 2008, le syndicat national des employeurs spécifiques de l'insertion (SYNESI) et les organisations syndicales représentatives dans la branche professionnelle des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) travaillent à la création d'une convention collective nationale et, dans ce cadre, à l'élaboration d'une classification conventionnelle des emplois.

Le premier produit de ce travail est une typologie des emplois repères exercés dans les ateliers chantiers d'insertion (ACI) de la branche.

Ces emplois repères, dont le contenu est détaillé ci-après, décrivent les identités professionnelles communes des salariés des ateliers chantiers d'insertion de la branche.

Ils serviront de socle à la classification conventionnelle des emplois des salariés permanents des ateliers chantiers d'insertion de la branche.

Fait à Paris, le 21 janvier 2009.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

Organisation patronale :

SYNESI.

Organisations patronales :

PSTE CFDT ;

CFTC ;

FNAS CGT-FO.

ANNEXE

TYPOLOGIE DES EMPLOIS (1)

Salarié polyvalent

Définition de l'emploi et nature de l'activité :

Occupe un emploi en vue d'une insertion sociale et professionnelle.

Conditions, lieu et nature de l'activité :

L'activité s'exerce en structure atelier et chantier d'insertion (ACI).

En extérieur (chantiers, jardin, domaines publics...) comme en intérieur (ateliers, boutiques...).

Savoirs de base et niveau de connaissance :

Cet emploi est accessible sans conditions particulières de formation ou d'expérience préalable.

Compétences :

Technicité

Exécuter son travail en fonction des consignes.

Traitement de l'information

Respecter rigoureusement les consignes et les modes d'intervention.

Communication, relations de travail en équipe, autonomie et responsabilité

Travailler en équipe.

S'adapter aux changements d'équipes et de rythmes.

Rendre compte.

Etre en contact avec le public.

Contribution, raison d'être de l'emploi

Participer à la réalisation de la production ou du service, en vue de son insertion professionnelle.

Respecter les délais de réalisation.

Assistant technique

Définition de l'emploi et nature de l'activité :

Réalise des travaux techniques sous la direction d'un encadrant, dans le cadre des activités de l'ACI.

(1) Tous les emplois se déclinent au féminin.

Assiste ou remplace occasionnellement l'encadrant technique, pédagogique et social dans les tâches simples.

Conditions, lieu et nature de l'activité :

L'activité s'exerce en structure atelier et chantier d'insertion (ACI).

En extérieur (chantiers, jardin, domaines publics...) comme en intérieur (ateliers, boutiques...).

Savoirs de base et niveau de connaissance :

Cet emploi nécessite une formation de niveau V (CAP) ou une expérience dans l'activité.

Compétences :

Technicité

Mettre en œuvre les techniques afférentes au poste de travail.

Organiser son poste de travail en fonction des consignes.

Contrôler l'approvisionnement ou approvisionner son poste de travail en matériel.

Traitement de l'information

Respecter les consignes et les modes d'intervention.

Communication, relations de travail en équipe, autonomie et responsabilité

Travailler en équipe.

S'adapter aux changements d'équipes et de rythmes.

Etre en contact avec le public.

Etre discret quant aux informations connues dans l'exercice de l'activité.

Contribution, raison d'être de l'emploi

Participer à la réalisation de la production ou du service.

Respecter les délais de réalisation.

Assister l'encadrant technique, pédagogique et social.

Assistant administratif

Définition de l'emploi et nature de l'activité :

Réalise l'ensemble ou une partie des tâches administratives, de secrétariat et d'accueil au sein d'un ACI.

Conditions, lieu et nature de l'activité :

L'activité s'exerce en structure atelier et chantier d'insertion (ACI).

Savoirs de base et niveau de connaissance pouvant être prérequis :

Cet emploi est accessible à partir de formations de niveau V, IV ou III (CAP, BEP, bac pro, BTS gestion administrative, ou titre homologué de formation continue) ou une expérience professionnelle.

Compétences :

Technicité

Mettre en œuvre les méthodes et procédures afférentes au poste.

Respecter les délais de réalisation.

Maîtriser l'outil informatique utilisé dans l'ACI.

Assurer l'accueil physique et/ou téléphonique.

Classer et archiver les documents.

Traitement de l'information

Traiter toutes les informations internes et externes concernant l'ensemble de l'administration de l'ACI avec les moyens bureautiques habituels.

Respecter les consignes données.

Réaliser un compte rendu régulier des activités administratives à l'attention de la direction.

Communication, relations de travail en équipe, autonomie et responsabilité

Orienter les personnes se présentant à l'accueil (physique ou téléphonique).

Organiser son travail, hiérarchiser les tâches à réaliser et prendre des initiatives.

Travailler en équipe.

Etre discret quant aux informations connues dans l'exercice de l'activité.

Contribution, raison d'être de l'emploi

Assurer l'ensemble des travaux administratifs et leur suivi.

Pouvoir aider le directeur ou le coordinateur dans la prise de décision.

Comptable

Définition de l'emploi et nature de l'activité :

Réalise l'ensemble ou une partie des tâches comptables, au sein d'un ACI.

Conditions, lieu et nature de l'activité :

L'activité s'exerce en structure atelier et chantier d'insertion (ACI).

Savoirs de base et niveau de connaissance pouvant être prérequis.

Cet emploi est accessible à partir de formations de niveau V, IV ou III (CAP, BEP, bac pro, BTS comptabilité, ou titre homologué de formation continue) ou une expérience professionnelle.

Compétences :

Technicité

Maîtriser la technique comptable et les logiciels de comptabilité et de gestion.

Collecter, enregistrer et traiter les informations comptables de la structure, à l'aide de l'outil informatique.

Effectuer périodiquement les états de rapprochement, les soldes, dans des formes qui garantissent leur authenticité.

Assurer des travaux comptables spécifiques (salaires, charges, déclarations fiscales).

Classer et archiver les documents.

Traitement de l'information

Rendre compte en termes monétaire ou financier de l'activité de la structure vis-à-vis de la réglementation fiscale et/ou de la législation sociale du travail (déclaration mensuelle).

Tenir à jour des fichiers.

Respecter les consignes données.

Communication, relations de travail en équipe, autonomie et responsabilité

Respecter la confidentialité des informations traitées.

Organiser son travail, hiérarchiser les tâches et prendre des initiatives.

Travailler en équipe.

Contribution, raison d'être de l'emploi

Assurer l'ensemble des travaux comptables et leur suivi.

Respecter les délais de réalisation et les impératifs de date.

Pouvoir aider le directeur ou le coordinateur dans la prise de décision.

Accompagnateur socioprofessionnel

Définition de l'emploi et nature de l'activité :

Au sein d'un ACI et dans le cadre de son projet d'accompagnement, l'accompagnateur socioprofessionnel est le référent des salariés polyvalents en matière de parcours d'insertion et de formation socioprofessionnelle et est polyvalent sur l'ensemble des aspects liés aux parcours d'insertion (accompagnement social et accompagnement professionnel).

Conditions, lieu et nature de l'activité :

L'activité s'exerce en structure atelier et chantier d'insertion (ACI).

L'activité de l'accompagnateur s'exerce sous forme d'entretien individuel ou de séance collective et peut l'amener à se déplacer en dehors de la structure.

Savoirs de base et niveau de connaissance pouvant être prérequis :

Diplôme professionnel de niveau V, IV ou III (CAP, BEP, bac pro, BTS, ou titre homologué de formation continue), ou un autre niveau avec une expérience de plusieurs années dans l'activité exercée.

Bonne connaissance du cadre légal de l'insertion professionnelle.

Connaissances de base en droit du travail.

Compétences :

Technicité

Connaître le secteur où s'exerce l'activité de l'ACI ou un secteur équivalent.

Connaître les filières professionnelles et le tissu socio-économique du bassin d'emploi local.

Maîtriser les domaines liés au recrutement, bilan, formation et emploi des salariés polyvalents.

Définir des objectifs et les étapes du parcours d'insertion.

Dresser un bilan formation et emploi des salariés polyvalents.

Contribuer à résoudre les difficultés des salariés polyvalents.

Evaluer la progression des salariés polyvalents afin d'adapter le déroulement des parcours.

Traitement de l'information

Mettre en œuvre le parcours d'insertion défini avec l'encadrant technique, pédagogique et social.

Formaliser les étapes des parcours d'insertion.

Réaliser des diagnostics, définition et mise en œuvre de préconisations.

Assurer une veille et se former en permanence sur l'ensemble des aspects liés à l'insertion socioprofessionnelle et aux méthodes pédagogiques en milieu en difficulté.

Communication, relations de travail en équipe, autonomie et responsabilité

Créer une relation personnalisée avec les salariés polyvalents en insertion.

Assurer la fonction de référent d'étape et la coordination des référents de parcours.

Collaborer avec l'encadrant technique, pédagogique et social et les différents partenaires pour l'évaluation des salariés polyvalents.

Orienter, en fonction des problèmes, les salariés polyvalents vers les bons interlocuteurs.

Mettre en œuvre un travail individualisé d'insertion sociale et professionnelle avec l'ensemble des acteurs internes et externes à l'ACI.

Etre discret concernant les informations connues dans l'exercice de l'activité.

Gérer des situations d'urgence, de conflit ou d'agressivité.

Créer et maintenir des liens avec l'environnement (structures et institutionnels).

Contribution, raison d'être de l'emploi

Accompagner les salariés polyvalents dans toutes les étapes de leur insertion.

Veiller à l'émergence des projets professionnels en lien avec les problèmes sociaux et les situations individuelles.

Aider le directeur ou le coordinateur dans la prise de décision.

Encadrant technique, pédagogique et social

Définition de l'emploi et nature de l'activité :

Au sein d'un ACI et dans le cadre de son projet d'accompagnement, l'encadrant technique, pédagogique et social encadre des salariés polyvalents autour d'un support d'activités techniques et participe à l'ensemble des aspects liés aux parcours d'insertion.

Conditions, lieu et nature de l'activité :

L'activité s'exerce en structure atelier et chantier d'insertion (ACI).

En extérieur (chantiers, jardin, domaines publics...) comme en intérieur (ateliers, boutiques...).

Savoirs de base et niveau de connaissance pouvant être prérequis.

Diplôme professionnel de niveau V, IV ou III (CAP, BEP, bac pro, BTS, ou titre homologué de formation continue) du secteur d'activité, ou un autre niveau avec une expérience de plusieurs années dans l'activité exercée.

Bonne connaissance du cadre légal de l'insertion professionnelle.

Connaissances de base en droit du travail.

Compétences :

Technicité

Maîtriser les connaissances techniques et avoir une bonne connaissance du secteur où s'exerce l'emploi ou d'un secteur équivalent.

Maîtriser les domaines liés au recrutement, bilan, formation et emploi des salariés polyvalents.

Mettre en œuvre des apprentissages avec la pédagogie adaptée aux difficultés des salariés polyvalents et aux spécificités du support d'activité technique.

Définir des objectifs et les étapes du parcours d'insertion.

Maîtriser et faire appliquer les aspects de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Evaluer les salariés polyvalents afin d'adapter les parcours d'insertion et en assurer la formalisation et le suivi.

Dresser un bilan formation et emploi des salariés polyvalents.

Organiser et animer le travail en équipe.

Expliquer et faire appliquer les règles et les consignes de cohésion et de fonctionnement d'un groupe.

Traitement de l'information

Mettre en œuvre le parcours d'insertion défini avec l'accompagnateur socioprofessionnel.

Formaliser les étapes des parcours d'insertion.

Réaliser des diagnostics techniques ou d'accompagnement, définir et mettre en œuvre des préconisations.

Assurer une veille et se former en permanence sur l'ensemble des aspects liés à l'insertion socioprofessionnelle et aux méthodes pédagogiques en milieu en difficulté.

Communication, relations de travail en équipe, autonomie et responsabilité

Créer une relation personnalisée avec les salariés polyvalents.

Collaborer avec l'accompagnateur socioprofessionnel et les différents partenaires pour l'évaluation des salariés polyvalents.

Mettre en œuvre un travail individualisé d'insertion sociale et professionnelle avec l'ensemble des acteurs internes et externes à l'ACI.

S'adapter et encadrer des publics variés.

Gérer des situations d'urgence, de conflit ou d'agressivité.

Etre discret concernant les informations connues dans l'exercice de l'activité.

Créer et maintenir des liens avec l'environnement (structures et institutionnels).

Contribution, raison d'être de l'emploi

Organiser la production de l'ACI en lien avec les contraintes économiques et d'insertion.

Permettre un bon positionnement des personnes sur les aspects techniques (savoir-faire) et les aspects relationnels (savoir-être) nécessaires à une unité ou un ensemble de travail.

Veiller à l'évolution des personnes dans leur parcours en leur assurant un transfert des savoir-faire.

Accompagner l'émergence des projets professionnels.

Aider le directeur ou le coordinateur dans la prise de décision.

Coordinateur

Définition de l'emploi et nature de l'activité :

Au sein d'un ACI et dans le cadre de son projet d'accompagnement, le coordinateur travaille à la coordination de tout ou partie des actions de la structure, dans le respect du projet associatif.

Conditions, lieu et nature de l'activité :

L'activité s'exerce en structure atelier et chantier d'insertion (ACI), et particulièrement de façon transversale, en mode de conduite de projets.

Le coordinateur peut être amené à se déplacer en dehors de la structure.

Savoirs de base et niveau de connaissance pouvant être prérequis :

Diplôme professionnel de niveau IV, III ou II (BEP, bac pro, BTS, licence ou titre homologué de formation continue), ou un autre niveau avec une expérience de plusieurs années dans l'activité exercée.

Bonne connaissance du cadre légal de l'insertion professionnelle.

Bonne connaissance du droit du travail.

Compétences :

Technicité

Coordonner des projets et des personnes.

Organiser et animer le travail en équipe.

Maîtriser les domaines liés au recrutement, bilan, formation et emploi des salariés polyvalents.

Définir des objectifs et les étapes du parcours d'insertion.

Dresser un bilan formation et emploi des salariés polyvalents.

Maîtriser le secteur où s'exerce l'emploi.

Maîtriser la technicité de l'emploi repère d'assistant administratif, ou de comptable, ou d'accompagnateur socioprofessionnel, ou d'encadrant technique, pédagogique et social, ou les techniques de commercialisation.

Traitement de l'information

Evaluer la progression des salariés polyvalents et définir les ajustements à apporter.

Réaliser des diagnostics techniques ou d'accompagnement, définir et mettre en œuvre de préconisations.

Prendre connaissance et faire respecter la réglementation en vigueur et les directives concernant la structure ACI dans le traitement administratif des dossiers des personnes.

Suivre éventuellement les conventionnements avec l'Etat et les collectivités.

Assurer une veille et se former en permanence sur l'ensemble des aspects liés à l'insertion socioprofessionnelle et aux méthodes pédagogiques en milieu en difficulté.

Communication, relations de travail en équipe, autonomie et responsabilité

Etre autonome dans la coordination et la conduite de projets.

S'adapter pour travailler avec des publics variés.

Assumer éventuellement la responsabilité d'une équipe.

Gérer des situations d'urgence, de conflit ou d'agressivité.

Orienter, en fonction des problèmes, les salariés polyvalents vers les bons interlocuteurs.

Etre discret concernant les informations connues dans l'exercice de l'activité.

Faire partager le projet de l'ACI par l'ensemble de l'équipe.

Créer et maintenir des liens avec l'environnement (structures et institutionnels).

Mettre en œuvre une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires extérieurs et les autres structures du domaine de l'insertion.

Contribution, raison d'être de l'emploi

Coordonner la conduite des projets actuels de l'ACI et accompagner l'émergence des projets nouveaux.

Coordonner les responsables des équipes.

Assurer l'évaluation des actions afin d'éclairer au mieux le directeur.

Assurer une veille sur l'émergence des nouveaux besoins et proposer au directeur de nouvelles actions.

Aider le directeur dans la prise de décision.

Directeur

Définition de l'emploi et nature de l'activité :

Dans le cadre du projet de l'ACI défini par le conseil d'administration et des objectifs qui lui sont assignés, le directeur met en place les moyens et coordonne l'ensemble des actions du projet associatif.

Porteur du projet de la structure, il est l'interface entre tous les acteurs : conseil d'administration, salariés, institutionnels, monde économique... Il représente et promeut l'ACI à l'extérieur, anticipe les évolutions et propose au conseil d'administration des orientations.

Conditions, lieu et nature de l'activité :

L'activité s'exerce dans et hors de la structure atelier et chantier d'insertion (ACI).

Savoirs de base et niveau de connaissance pouvant être prérequis :

Diplôme de niveau IV, III ou II (BP, bac pro, BTS, licence, maîtrise ou titre homologué de formation continue), ou un autre niveau avec une expérience de plusieurs années dans l'activité exercée.

Bonne connaissance et expérience professionnelles dans les activités encadrées.

Connaissance en gestion d'entreprise de type PME (finance, droit, social...).

Connaissance en gestion ressources humaines et management des encadrants de structure d'insertion.

Compétences :

Technicité

Maîtriser l'ensemble des techniques de gestion pour assurer le contrôle (budgétaire, financier, social, production) de l'ACI.

Maîtriser l'ensemble des processus des ressources humaines pour tous les salariés.

Maîtriser le secteur où s'exerce l'emploi.

Connaître l'ensemble des missions techniques, notamment dans la relation client.

Assurer le montage des projets, les mettre en œuvre et les promouvoir auprès des partenaires.

Assurer une veille et se former en permanence sur l'ensemble des aspects liés à l'insertion et aux méthodes pédagogiques.

Traitement de l'information

Suivre avec les équipes le recrutement et les étapes du parcours des salariés polyvalents.

Négocier les conventionnements avec l'Etat et les collectivités.

Prendre connaissance et faire respecter la réglementation en vigueur et les directives concernant la structure ACI.

Rendre compte au conseil d'administration.

Communication, relations de travail en équipe, autonomie et responsabilité

Etre autonome en fonction d'une délégation par le conseil d'administration définie lors de la prise de poste.

Réagir à l'imprévu et prendre des décisions urgentes.

Organiser et animer le travail en équipe avec des publics différents.

Organiser les délégations auprès de son équipe et assurer le suivi.

Faire partager le projet de l'ACI par l'ensemble de l'équipe.

Créer et maintenir des liens avec l'environnement (structures et institutionnels).

Mettre en œuvre une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires extérieurs et les autres structures du domaine de l'insertion.

Contribution, raison d'être de l'emploi

Optimiser le budget de l'ACI de façon à utiliser au mieux les financements, par la mise en place d'une gestion rigoureuse.

Etre responsable de la réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par le conseil d'administration.

Assurer les débouchés de la production et la recherche de subventions nécessaires à l'équilibre économique de l'ACI.

Assurer l'évaluation des actions afin d'éclairer au mieux le conseil d'administration et les partenaires.

Assurer une veille sur l'émergence des nouveaux besoins et proposer au conseil d'administration de nouvelles actions.